

Numéro	CA/2023-05-17/18
Date d'affichage	07/06/2023
Date de mise en ligne	07/06/2023
Date de transmission au Recteur	07/06/2023

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 17 mai 2023 portant approbation de la création du diplôme interuniversitaire « expertise médico-légale de l'enfant et de l'adolescent » du service formation continue Panthéon-Sorbonne et de la faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu l'avis du conseil de gestion du service formation continue Panthéon-Sorbonne du 13 mars 2023 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de vie universitaire du 9 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du diplôme interuniversitaire « expertise médico-légale de l'enfant et de l'adolescent » du service formation continue Panthéon-Sorbonne et de la faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay, dont la maquette, le règlement de contrôle des connaissances ainsi que la fiche financière sont ci-après annexés.

Délibération CA-2023-05-17/18	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	28
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 1^{er} juin 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél : +33 (01) 44 07 80 00

* Indiquer le nom du partenaire qui assume financièrement le cours

(1) Nb total de groupes à l'échelle de Paris 1 (toutes formations confondues)

(2) Nb de groupes pris en charge financièrement par la formation (sur budget central et sur ressources propres)

(3) Code VET pour une formation de Paris 1

DIU Expertise médico-légale de l'enfant et de l'adolescent																		
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume Horaire		Info RCC		Nb de groupes								Charge d'enseignement				Section CNU	
	CM	TD	Coef.	ECTS	Total Nb de groupes (1)		Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante de Paris 1		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors Paris 1		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)		code VET (3) ou * Nom du partenaire ou du tiers
							Sur budget central	Sur ressources propres					Sur budget central	Sur ressources propres				
Module 1 : Cadre général de l'expertise médico-légale de l'enfant/adolescent victime de dommage corporel																		
UE 1 : L'environnement de l'enfant/adolescent victime d'un dommage corporel			0	0														
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
UE 2 : L'environnement de l'expertise médico-légale de l'enfant/adolescent			0	0														
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
UE 3 : Les outils de l'expertise médico-légale de l'enfant/adolescent			0	0														
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
Cours obligatoire	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0	
UE 4 : session ouverte à CEMCAP, AREDOC, ANADOC - Ateliers			0	0														
Cours obligatoire	4	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	12	0	0	
Cours obligatoire	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	24	0	0	
Module 2 : L'enfant/adolescent victime de dommage corporel dans un cadre accidentel																		
UE 1 : Expertise pédiatrique, âge et développement			0	0														

Cours obligatoire	Spécificité de l'entretien et de l'examen clinique chez l'enfant et l'adolescent en expertise	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Phases de développement de l'enfant / Adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Spécificité radiologique des traumatismes du nouveau-né à l'adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Le bilan neuropsychologique chez l'enfant et l'adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
UE 2 : Expertise pédiatrique, os-brûlures-rein				0	0													
Cours obligatoire	Les fractures et amputations chez l'enfant/adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Les brûlures de l'enfant/adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Les traumatismes urologiques et les pathologies néphrologiques pédiatriques	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Spécificité de la rééducation et de l'appareillage chez l'enfant et l'adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
UE 3 : Expertise pédiatrique, tête-moelle et rapport				0	0													
Cours obligatoire	Traumatisme crânien de l'enfant/ spécificité dans l'évaluation du dommage corporel	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Traumatisme médullaire de l'enfant/ spécificité dans l'évaluation du dommage corporel	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Expertise en responsabilité médicale en CCI	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Déroulé et rédaction d'une expertise administrative, civile et pénale : de la convocation de la victime à l'envoi du rapport	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
UE 4 : session ouverte à CEMCAP, AREDOC, ANADOC - Ateliers				0	0													
Cours obligatoire	Table ronde sur l'évaluation des troubles neuro-développementaux et troubles des apprentissages en expertise	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	24	0	0
Cours obligatoire	Table ronde sur les besoins de tierce personne des enfants (physique et psychique) et leur évaluation	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	24	0	0
Module 3 : L'enfant/adolescent victime de dommage corporel dans un cadre de maltraitances																		
UE 1 : Types de maltraitances de l'enfant/adolescent et leurs conséquences				0	0													
Cours obligatoire	Epidémiologie des traumatismes chez l'enfant/adolescent et des maltraitances physiques en France	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Retentissement psychologique post-traumatique chez l'enfant et l'adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Spécificité des traumatismes non accidentels chez l'enfant	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0
UE 2 : Types de maltraitances et leurs conséquences (suite)				0	0													
Cours obligatoire	Violences sexuelles chez l'enfant et l'adolescent	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0

Cours obligatoire	Conséquences des violences conjugales sur l'enfant	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Le parcours pénal d'un enfant/adolescent victime de maltraitances	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Les conditions de prise en charge par le FGTI et ses conséquences	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
UE 3 : Spécificités de l'évaluation du dommage corporel de l'enfant/adolescent victimes de maltraitances				0	0													
Cours obligatoire	Médecine légale et expertise médico-légale chez l'enfant/adolescent	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0
Cours obligatoire	ITT et sous-estimation des souffrances endurées psychologiques des enfants/adolescents victimes de psychotraumatisme	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Evaluation médico-légale de l'Etat de Stress Post-Traumatique	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
UE 4 : Session ouverte à CEMCAP, AREDOC, ANADOC				0	0													
Cours obligatoire	Recueil de la parole des enfants selon la méthode NICHHD	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	24	0	0
Cours obligatoire	Atelier pratique sur les méthodes de recueil de la parole de l'enfant selon la méthode NICHHD	4	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	24	0	0
Module 4 : Propos conclusifs et prospectifs																		
UE 1 : Addictions				0	0													
Cours obligatoire	Comportements à risque, consommations de substances et d'alcool à l'adolescence, risques familiaux	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0
Cours obligatoire	Addictions aux jeux en ligne et cyber-harcèlement chez l'enfant et l'adolescent	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6	0	0
UE 2 : Evaluation				0	0													
Cours obligatoire	Examen écrit	0	4	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0	0
UE 3 : Expertise et éthique				0	0													
Cours obligatoire	Expertise médico-légale du nouveau-né	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
Cours obligatoire	Ethique en expertise médico-légale pédiatrique	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
UE 4 : Session ouverte à CEMCAP, AREDOC, ANADOC - Ateliers				0	0													
Cours obligatoire	Médiation et expertise médico-légale	4	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	18	0	0
Cours obligatoire	Actualités et perspectives d'avenir	4	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	18	0	0
Total		116	4		0									0	298	0	0	
Volume horaire étudiant		120												298		0		
Total		116	4		0									0	298	0	0	
		120												298		0		

RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Diplôme Inter Universitaire « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent »

En demandant son admission au Diplôme Inter Universités « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent », le stagiaire s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le Diplôme Inter Universités « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » vise à assurer une formation permettant l'acquisition et la consolidation de savoirs nécessaires à bonne conduite d'une expertise médico-légale d'un enfant ou d'un adolescent victime d'un dommage corporel. Celle-ci suppose en effet pour les médecins et juristes, principaux acteurs de cette expertise dans ses différentes phases, de se comprendre et de savoir développer leurs compétences respectives et complémentaires au regard des spécificités des enfants et adolescents tant du point de vue de leur développement staturopondéral, psychomoteur et comportemental.
2. Le diplôme comporte 116 heures de cours magistraux ou de conférences obligatoires, organisées en 4 modules, et 4 heures d'évaluation.
3. Les cours se déroulent sur 4 jours par semaine, en présentiel et/ou en distanciel répartis en 4 modules d'enseignements du mercredi au samedi inclus.
4. Les cours ont lieu dans les locaux de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
5. La préparation s'effectue de deux manières :
 - Soit en une année universitaire de janvier à juin avec 120 heures de formation, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
 - Soit en validant les 4 modules qui composent la formation, et ce en trois années maximum à partir de la première date d'inscription dans l'un des modules du diplôme.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Le Diplôme Inter Universités « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » comporte **16 unités d'Enseignement réparties en 4 modules, à raison de 4 UE par module.**

Chaque unité d'enseignement est constituée de plusieurs cours magistraux ou conférences.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. L'accès au Diplôme Inter Universités « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » est ouvert aux Professionnels de santé en exercice, orientés vers l'évaluation du dommage corporel (médecins, sage-femmes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthoprothésistes ...); aux experts auprès des tribunaux souhaitant obtenir une spécialisation ; aux titulaires du CAPEDOC ou d'un DU de Réparation du dommage corporel, titulaire du DES de médecine légale ; aux infirmières de Pratiques Avancées puéricultrice titulaires d'un DU ou d'une capacité de Réparation du dommage corporel, titulaire du DES de médecine légale ; aux avocats ou juristes en exercice, ayant une activité liée au dommage corporel et cherchant à se spécialiser.
2. Les stagiaires peuvent candidater pour suivre la totalité du programme de formation ou l'un de ses modules, selon les conditions définies ci-dessous.
3. La sélection des candidats se fera dans ces deux cas sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
4. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition des directeurs de la formation.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative au DIU suivi dans sa totalité est annuelle.
2. L'inscription au module 1 est imposée à tous les stagiaires souhaitant suivre plusieurs modules durant la même année, par exemple modules 1 et 2 ou modules 1 et 3.
3. L'inscription au module 4 est réservée aux stagiaires ayant précédemment validé les modules 1, 2 et 3.
4. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
5. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université, sur proposition des directeurs du diplôme.
6. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.
7. Les stagiaires ont la possibilité de demander de faire prendre en charge en totalité ou en partie le coût de la formation par leurs employeurs ou leurs organismes financeurs (FIFPL, FAF-PM, ANADPC...)

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Le contrôle des aptitudes et des connaissances se fait suivant les modalités suivantes qui sont fonction du mode de préparation de la certification :
 - a. Pour les stagiaires inscrits à la formation complète en une année :
 - Une épreuve écrite de 4h portant sur l'ensemble des unités d'enseignement des trois premières sessions/modules et la première UE de la quatrième session/module.
 - L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.).
 - b. Pour les stagiaires inscrits à la formation dans sa forme modulaire :
 - Une épreuve écrite en fin de chaque modules 1, 2 ou 3.
 - L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.).

VI. NOTATION DE L'ÉPREUVE

La notation de l'épreuve est exprimée sur 20 points.

VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

1. La validation du diplôme est subordonnée à l'assiduité aux cours et à la réussite de l'épreuve de fin d'année.
2. Les unités d'enseignements sont validées dès lors que le ou la stagiaire a validé ses obligations d'assiduité et a obtenu la moyenne de 10/20 à l'épreuve de fin d'année.
3. La défaillance aux épreuves de fin d'année fait obstacle à la validation du diplôme
4. Pour les stagiaires ayant suivi la formation dans sa forme modulaire, la défaillance aux épreuves de fin de module (dans le cas du module 1) fait obstacle à l'inscription au module suivant.
5. La formation n'assure pas d'épreuve de rattrapage, sauf à ce que sur dérogation exceptionnelle un stagiaire puisse être admis à repasser l'épreuve avec les stagiaires de l'année suivante.

VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME

1. La validation du Diplôme Inter Universités « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » permet au stagiaire de se voir délivrer un diplôme Inter Universités de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et de l'Université Paris Saclay (titre de niveau 7, niveau Bac +7).

Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne Formation Continue

21, rue Broca 75005 Paris – Tél. : +33(0)1 53 55 28 00

www.fcparis1.fr

2. Le Diplôme Inter Universités est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20.
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20.
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20.
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

IX. ATTRIBUTION DE CERTIFICATS

1. L'acquisition de l'un des modules constitutifs du Diplôme Inter Universités « Expertises médico-légales de l'enfant et de l'adolescent » permet au stagiaire de se voir délivrer un certificat portant l'intitulé du ou des modules acquis.
2. Ces certificats n'ont pas valeur de diplôme, ne permettent pas la délivrance d'ECTS et ne sont pas assortis de mentions.

Fiche de coûts n° 2

Charges et produits prévisionnels de la formation

Intitulé et niveau de la formation	Composante de gestion
DIU Expertises médico-légale de l'enfant et de l'adolescent	FCPS
En formation continue	

Les charges

Les coûts de personnel

Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire standard de l'HETD ⁽¹⁾ (€)	Coût total (€)
Enseignants statutaires de Paris 1						
Enseignants-chercheurs	2	24	2	38	215	8 170
Enseignants vacataires non fonctionnaires						
non fonctionnaires	51	160	2	260	54	14 040
SOUS-TOTAL	53	184	4	298		22 210

(1) coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs aux coûts standards de Paris 1

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels ⁽²⁾ (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)
Gestionnaire de formation BIATSS (part d'activité à estimer par la direction de la composante)	1	54 129	0,25		13 532

(2) Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-

(Cocher la case correspondante)

un recrutement de BIATSS

un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà

la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences b

Les autres coûts

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾	17 100
Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	
* frais de fonctionnement des services de la composante (à déterminer par la composante de gestion)	12 825
Financement du service commun sur ressources propres: ingénierie de formation, démarche qualité, validation d'acquis...	
* frais de coordination pédagogique	3870
Il s'agit de frais versés à l'enseignant-chercheur en charge de la Direction du diplôme, en rémunération de la coordination pédagogique qu'il assume tout au long de la formation. Ils correspondent à 18 HETD .	
* frais de transport et de réception	2500
Cérémonie de remise de diplômes	
* frais de lancement, valorisation	1 000
Communication sur salons + média	

(3) taux de prélèvement établissement de 20 % (FC) et FCPS de 15% sur le montant des produits

TOTAL CHARGES

73 037

Les recettes

	Tarif	Stagiaires	TOTAL (€)
Frais de scolarité - Tarif "FC employeur" (prise en charge)	4000	13	52 000
Frais de scolarité - Tarif "FC individuel" (prise en charge)	3000	7	21 000

Frais de scolarité - Tarif "Module"	1250	10	12 500
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			0
Conventions			-
Autres (préciser)			-
⁽⁴⁾ dont parts BU, FSDIE, médecine préventive			

TOTAL PRODUITS			85 500
-----------------------	--	--	---------------

Le solde

PRODUITS - CHARGES			12 463
---------------------------	--	--	---------------

Cette fiche est à remettre à Stéphane Bienvenu (stephane.bienvenu@univ.paris1.fr) 3 semaines au moins avant passage en CFV